

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 23 août 2018, a adopté les règlements suivants :**

- RCG 18-026**      **Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds**
- RCG 18-028**      **Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**
- RCG 18-029**      **Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires**

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 septembre 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Fait à Montréal, le 27 septembre 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat